



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 16 février 2022
N° 2039

COMMUNIQUE DE PRESSE

Olivia Grégoire et le Portail du Rebond des Entrepreneurs se mobilisent pour le succès des Assises du Rebond des Entrepreneurs

Tenues à Bercy le 15 février, les Assises du Rebond des Entrepreneurs ont été ouvertes par Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. Cet événement était organisé par Le Portail du Rebond des Entrepreneurs, qui réunit depuis 2014 six associations proposant aux entrepreneurs individuels et dirigeants de très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) une écoute et un accompagnement pour rebondir tant à titre personnel que professionnel. Les Assises ont permis de souligner le rôle central de l'accompagnement associatif auprès des entrepreneurs en difficultés.

Les échanges de ce jour ont particulièrement porté sur la nécessité de faire changer le regard sur l'échec dans notre société. Le Portail du Rebond des Entrepreneurs a partagé de nouvelles pistes de réflexion portant sur les difficultés et le rebond, parmi lesquelles :

- Renforcer la connaissance de tous les outils et des procédures de prévention des difficultés des entreprises par les entrepreneurs ;
- Faire comprendre à l'écosystème entrepreneurial l'importance de la santé du dirigeant, premier actif immatériel de l'entreprise ;
- Encadrer les conséquences patrimoniales d'une liquidation judiciaire pour l'entrepreneur ;
- Permettre le financement du rebond tant pour une création que pour une entreprise en difficulté.

Pour Olivia Grégoire : *« En cette période de sortie de crise, nous devons maintenir toute notre vigilance et notre implication envers les entrepreneurs et les entreprises, dont nombre d'entre eux sortent fragilisés de la crise du Covid. Depuis 2017, le Gouvernement met en place des conditions favorables pour créer son entreprise. Entreprendre, c'est aussi échouer, nous nous devons d'assurer à ceux qui osent entreprendre, un filet de sécurité sur lequel rebondir. En effet, si les défaillances d'entreprises sont à un niveau historiquement bas depuis le début de la crise Covid avec 27 285 défaillances en 2021 soit 47 % de moins qu'en 2019, les entrepreneurs ont encore besoin d'un appui pour rebondir. C'est pourquoi l'Etat va augmenter significativement son soutien financier au Portail du rebond en 2022. Pouvoir compter sur des acteurs associatifs de terrain est essentiel pour les services de l'Etat. »*

Pour les membres du Portail du Rebond des Entrepreneurs : « *L'essentiel est de continuer avec nos milliers de bénévoles à être disponibles pour écouter, expliquer, accompagner et entourer tous les entrepreneurs en difficulté.*

Notre souhait serait que, grâce à ces Assises, toutes celles et tous ceux qui y ont participé et qui sont en contact direct avec ces entrepreneurs sachent désormais vers quelle association s'orienter. »

Contact presse :

Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable : Fleur Douet - 01 53 18 45 54 - presse.essr@cabinets.finances.gouv.f

Le Portail du Rebond des Entrepreneurs : christian.debaecque@gmail.com ou association.recreer@gmail.com

A propos du Portail du Rebond des Entrepreneurs

<https://portaildurebond.eu/>

Créé en 2014 sous l'impulsion de la Ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie Numérique, le Portail du Rebond des Entrepreneurs est un **réseau de six associations dédiées au soutien des très petites entreprises et des entrepreneurs individuels en période de difficultés**, regroupées sous le nom de « Portail du Rebond des Entrepreneurs ».

Ces associations ont été **signataires du plan d'action en faveur des chefs d'entreprise signé le 1^{er} juin dernier** [Plan d action - Dispositif d accompagnement des entreprises en sortie de crise.pdf \(justice.gouv.fr\)](#), et ont été **récompensées en 2020 par la Commission européenne pour leur engagement** (Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise). **Elles se distinguent par leur cible : entrepreneurs isolés (TPE ou indépendant), déconnectés des relais traditionnels.**

- **L'Observatoire Amarok :**

Association créée en 2009 par Olivier Torrès, professeur à l'Université de Montpellier et MBS. Amarok est le 1^{er} **observatoire dédié à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés** : dirigeants de PME, commerçants indépendants, professions libérales, artisans. L'association fédère une quinzaine de chercheurs qui étudient les liens entre la santé de l'entreprise et celle de son dirigeant. Cet observatoire sensibilise également l'opinion publique sur l'importance de la santé des indépendants. Plus de 5000 chefs d'entreprise ont aujourd'hui bénéficié de « Amarok e-santé », dispositif numérique déployé dans plus de 30 services de Prévention de Santé au travail (PRESANGE Occitanie...) et des organismes nationaux (AGEFICE...)

<http://www.observatoire-amarok.net/sites/wordpress/>

- **SOS Entrepreneur :**

Association créée en 2011, présidée aujourd'hui par René Salmon, qui intervient au niveau national. Structurée à partir de plateformes, notamment dans les Hauts de France, le Grand Ouest Atlantique, le Grand Est, l'Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes etc., elle est le « Samu des entrepreneurs en grande difficulté » pour **aider l'entrepreneur à rester aux commandes de son entreprise et trouver une solution de rebond.**

<http://www.sos-entrepreneur.org/>

- **Apesa France** (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) :
Association créée en 2013 par Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et par Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien. Elle permet à tout chef d'entreprise qui en éprouve le besoin de bénéficier d'une **prise en charge psychologique** rapide, gratuite, confidentielle et à proximité de son domicile, par des psychologues spécialisés dans l'écoute et le traitement de la souffrance morale et des « idées noires » provoquées par les difficultés de son entreprise. Le réseau APESA est déployé auprès de **74 juridictions commerciales**. Il comprend environ **2800 « sentinelles »** formées et plus de 1200 psychologues venant en aide aux chefs d'entreprise en souffrance psychologique.
<https://www.apesa-france.com/>
- **Re-Créer** :
Association créée en 1999, présidée aujourd'hui par Yves Lelievre, elle est composée de dirigeants d'entreprise qui ont rebondi après des difficultés et d'anciens juges des tribunaux de commerce qui partagent bénévolement leurs expériences professionnelles **et aident les chefs d'entreprises à recréer**. Elle est à l'écoute de tout entrepreneur quelle que soit sa localisation.
<https://www.re-creer.com/>
- **60 000 Rebonds** :
Association créée en 2012, présidée aujourd'hui par Guillaume Mulliez. Elle regroupe plus de 1 200 bénévoles et a pour mission de **sortir de l'isolement et d'accompagner gratuitement les entrepreneurs ayant perdu leurs entreprises afin de les aider à rebondir vers un nouveau projet professionnel**. Elle est implantée dans plus de 38 départements. Elle a également pour finalité de faire changer le regard de notre société sur l'échec.
<https://60000rebonds.com/>
- **Second Souffle** :
Association créée en 2010 par Dimitri Pivot avec la mission de **développer la capacité à rebondir des entrepreneurs**. Quelles que soient les situations des entrepreneurs (en procédure, post-liquidation / cessation d'activité, difficultés financières), quels que soient leurs statuts (micro, freelance, indépendant ou société, TPE / PME), Second Souffle accueille tous les entrepreneurs sans aucun critère de sélection et sans limite de temps pour leur permettre de rebondir rapidement **au travers d'un projet entrepreneurial ou salarial**. Depuis plus de dix ans, Second Souffle a accompagné près de 1400 entrepreneurs grâce à son maillage national de 27 antennes et relais et ses plus de 350 bénévoles.
<https://secondsouffle.org/>